

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} novembre 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-10-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Joanne Joannette, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2021-10-360

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-361

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 octobre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre 2021 rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-10-362

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MADAME SUZIE DESLOGES.

Attendu le succès de la première édition du Marché des Artisans et Maraîchers, samedi le 9 octobre dernier, madame Desloges soumet, à la Ville d'Acton Vale, une demande de tenir une deuxième édition, la fin de semaine de l'Action de grâce, soit le samedi 8 octobre 2022 à 10h à 16h et remis au dimanche 9 octobre en cas de pluie;

Attendu que madame Desloges demande également de rendre ce Marché annuel en réservant immédiatement le parc Roger-LaBrèque tous les ans et toujours pendant la fin de semaine de l'Acton de Grâces pour le Marché des Artisans et Maraîchers;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la demande de madame Desloges de tenir le Marché des Artisans et Maraîchers, pour une deuxième édition, la fin de semaine de l'Action de grâce, soit le samedi 8 octobre 2022 à 10h à 16h et remis au dimanche 9 octobre en cas de pluie;

Que madame Desloges devra soumettre une demande à la Ville pour chaque année subséquente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-363

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se tiendra le samedi 11 juin 2022 et que le comité organisateur soumet une demande à la Ville pour utiliser le parc Donald Martin pour la tenue de l'activité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale ne peut autoriser la tenue de cette activité le 11 juin 2022, puisque tous les effectifs de la Ville sont occupés pour la préparation des activités déjà prévues pour ce week-end;

Que la Ville d'Acton Vale invite les organisateurs à choisir une autre date pour la tenue du Relais pour la vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-364

DEMANDE DE FINANCEMENT DE « LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON », POUR LA SAISON 2022.

Attendu que Les Productions artistiques de la région d'Acton débiteront cette année leur 15^e année d'existence;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour la saison 2022;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettent huit (8) billets par spectacles avec sièges réservés au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-10-365

RÉSOLUTION POUR OFFICIALISER LE NOM D'UNE RUE DANS LE DOMAINE PELCHAT.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée du lot 6 471 297 comme étant « Meunier ».

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie

- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-10-366

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DUNKEN.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Dunken;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

- 3.1 Compréhension du mandat: 10 points
- 3.2 Expérience et qualification de la firme: 20 points
- 3.3 Expérience du chargé de projet: 30 points
- 3.4 L'organigramme et la qualité du personnel de relève: 20 points
- 3.5 Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation : 15 points
- 3.6 Assurance qualité : 5 points

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-10-367

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT QUANT À L'ACHAT DE BIÈRES ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE.

Attendu que trois brasseurs ont été invités à déposer des propositions dans le cadre d'un contrat s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} septembre 2021 et allant jusqu'au 31 mars 2025;

Attendu que la Brasserie Sleeman a soumis la meilleure proposition et qu'elle vend et distribue des bières de qualité et possède à ses fins tous les permis nécessaires;

Attendu la recommandation du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, l'offre de services avec la Brasserie Sleeman pour une durée s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} septembre 2021 et allant jusqu'au 31 mars 2025;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de partenariat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

...VARIA.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Une question est déposée, via courriel, par monsieur Robin Nadeau :

Au printemps dernier, j'avais posé la question si le projet d'asphaltage de la rue Deland serait fait en 2021 et la réponse a été que le budget avait été déjà adopté et que ce ne serait pas en 2021, donc de revenir à l'automne 2021 pour discussion pour 2022.

Voici la demande, j'ai les budgets triennaux de 2017 à 2020 et le pavage de la rue Deland a été remis d'année en année à chaque budget et en 2020 c'était censé être fait en 2021. Cependant dans le budget triennal 2021-2022-2023, le projet de la rue Deland n'est plus présent, mais il n'y a toujours pas d'asphalte dans la rue ?

Donc, serait-il possible de revoir le budget et mettre le projet sur la liste 2022 svp ? Le projet est là depuis les premiers mandats de M. Lavallée, donc je crois qu'il serait temps que ce soit fait.

La période de questions débute à 20 h 08.

M. Robin Nadeau	M. est présent pour poser sa question en personne relativement au point 20.1 concernant l'asphaltage de la rue Deland.
-----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date